

Image not found or type unknown



Voiture de sté,facturation des réparations

Par **lol**, le **17/09/2010 à 13:15**

Bonjour,rnmon entreprise me confie un véhicule pour 2 ans (de location) quand je rends celle-ci après deux ans, mon entreprise me facture diverses rayures (parking) pour un montant de 300 €.rna-t-elle le droit de facturer ce type de rayures ? rnau bout de deux années, il est difficile de rendre un véhicule neuf.rnmerci pour votre réponse.rncdl L.M

Par **mimi493**, le **17/09/2010 à 19:45**

des rayures ne sont jamais de l'usure normale, ce sont des dégradations dont le locataire est responsable